

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes

Vu la demande reçue le 07 juin 2018, par l'Association « De l'Oxygène pour Elise » représentée par Madame Céline COUSTOU – Présidente, demeurant au 34, rue du 8 Mai 1945 – 87140 VAULRY, demande l'autorisation **de poser une benne à papier** sur la Place du Commerce – 87140 NANTIAT.

ARRETE

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour entreposer une benne à papier sur la Place du Commerce, à compter du vendredi 15 juin au lundi 16 juillet 2018.

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le pétitionnaire devra **remettre la voie publique en bon état**.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 3 : Validité

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé

- au bénéficiaire pour attribution
- au Commandant de la Gendarmerie.

Fait à Nantiat, le 07 juin 2018

**Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Marcel RAISSON**

